

un rôle secondaire et consultatif ; si elle n'a droit qu'à de simples avis, ou à une simple inspection ; si son enseignement se borne à quelques leçons orales et isolées sur le rang des leçons de mathématiques et de langues, son intervention est inefficace et le plus souvent inutile ; elle sera toujours insuffisante et incomplète.

Disons donc que l'autorité religieuse, pour remplir sa mission, doit s'exercer sur le choix des maîtres, le cadre de l'enseignement et les mesures réglementaires ; sans cela le principe de l'éducation religieuse n'est qu'un *nom*, on a exclu la *chose*.

D'ailleurs, toute autre forme donnée à cet enseignement entraînera dans des dépenses énormes hors de proportion avec les résultats. Les Collèges et les Universités purement laïques existantes de nos jours le prouvent suffisamment. Les tentatives dispendieuses et si infructueuses pour l'établissement d'une école normale en Canada, en sont une nouvelle preuve. On craindra toujours de puiser à de pareilles sources parce qu'elles ne peuvent pas offrir une sécurité suffisante.

Le dessein des Evêques Catholiques du Canada serait donc de fonder une Université en rapport avec les besoins du pays, où l'on pourrait prendre les degrés qui donnent droit d'exercer les professions honorables.

L'enseignement scolaire où se fait le premier travail sur l'intelligence de l'enfant, se donnerait dans un Collège proprement dit, où les classes industrielles et commerçantes, aussi bien que les autres classes de la société, trouveraient des cours qui leur conviendraient.

L'enseignement supérieur se donnerait dans les cours publics de l'université.